Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le 23/06/2023
ID : 089-200049286-20230608-FIN_2023_09-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE
11 quai du 1er Dragons
89300 JOIGNY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi huit juin à neuf heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en distanciel, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

DATE DE LA CONVOCATION :

1er juin 2023

NOMBRE DE DELEGUES :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

VOTE :

Pour : 22
Contre :
Abstention :

SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNE :

Sébastien KARCHER

TITULAIRES PRÉSENTS :
M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN
M. Dominique BOURREAU
M. Jean-François CHABOLLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Jean-Luc GIVORD
M. Michel GRASS
M. Michel JOUAN
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
M. André PITOU
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :
M. Guy BOURRAS
Mme Tatiana HAUTECOEUR

ABSENTS EXCUSÉS :
M. Éric BERTHAULT, pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE
M. Pascal CROU
Mme Catherine DECUYPER, supplée par Guy BOURRAS
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
Mme Nicole LANGEL, pouvoir à Michel GRASS
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
Mme Nadège NAZE, pouvoir à Marc BOTIN
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le 23/06/2023
ID : 089-200049286-20230608-FIN_2023_09-DE

Délibération n° FIN/2023/09
Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2023

Afin de reprendre les résultats de l'année 2022 et d'ajuster les crédits inscrits au Budget primitif 2023, il est proposé aux membres du Comité syndical la présente décision modificative dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Dépenses		Montant
Chap 21	**Immobilisations corporelles**	**30 460,67**
Art 2188	Autres mobilisations (pour équilibre de la section)	30 460,67
-	**Restes à réaliser 2022 reportés (Frais études voies SNCF)**	**51 624,00**
Totaux		**82 084,67**

Recettes		Montant
Chap 001	**Résultat d'investissement reporté**	**69 284,67**
Art 001	Résultat d'investissement 2022 reporté	69 284,67
Chap 040	**Opérations d'ordre de section à section**	**12 800,00**
Art 2802	Amortissement des dépenses relatives au SCOT (complément)	12 800,00
Totaux		**82 084,67**

Vu la réunion du Bureau syndical en date du 31/05/2023 ;

Vu l'exposé du Président,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** d'apporter au Budget primitif 2023 du PETR du Nord de l'Yonne les ajustements de crédits.

Pour extrait conforme
Le Président

Nicolas SORET

PETR du Nord de l'Yonne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme
Le Secrétaire de séance

Sébastien KARCHER